Ce qui entre dans les bacs de déchets ménagers EcoDDS Ce qui entre dans les bacs de déchets ménagers EcoDDS **PRODUITS SOLIDES PRODUITS LIQUIDES** (seuils maximaux en L) (seuils maximaux en KG) ≤ 20L · Désinfectant piscines (oxygène actif, chlore...) • Colle carrelage (pâte ou poudre) · Combustible liquide • Enduit (poudre) · Acide Chlorhydrique Engrais Anti-mousses et moisissures ■ ≤15L · Produit de traitement des matériaux ≤ 20KG (dont bois) • Colle murs et sols (pâte ou poudre) Peinture, vernis, lasure, dérivés • Enduit (pâte) ≤ 6L ■ ≤ 10KG Ammoniaque · White spirit • Désinfectant piscines (chlore pur) ■ ≤ 5L • Essence de térébenthine / Acétone ≤ 5KG Désinfectant piscines · Alcool à brûler / Décapant (autre que chlore pur) Eau oxygénée · Mastic de vitrier Soude ≤ 2,5KG Solvant et diluant Liquide de dégivrage / refroidissement • Colle (phase aqueuse) Engrais ■ ≤ 2.5L Peinture anti-fouling et anti-salissures ■ ≤ 1,5KG · Produit pour ramoner les cheminées ■ ≤ 2L · Rodenticide / Insecticide Répulsif et appât • Allume-feu (liquide et gélifié) · Déboucheur canalisations ■ ≤ 1,35KG ≤ 1L · Tous les aérosols Résine Vaseline / Polish · Nettoyant fours et cheminées · Acides (nitrique, sulfurique...) ■ ≤ 1KG · Insecticide / Répulsif et appât Paraffine ■ ≤ 0,75L Allume-feu Colle (phase solvantée) • Résine de type mousse ■ ≤ 0,5KG ■ ≤ 0.5L · Pigment et autre additif (autre type de conditionnement) Anti-rouille Colle réactive ■ ≤ 0,4L · Anti-goudron Imperméabilisant Produits acceptés dans les bacs DDS quel que soit leur conditionnement : ■ ≤ 0,31L · Filtres à huile et gasoil de voitures • Recharge de combustible liquide Produits phytopharmaceutiques · Mastic en cartouche (avec la mention «emploi autorisé dans les jardins»)